Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_225-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE DELIBERANTE

DB221216225

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27 Votants : 32

Absents : Dorian MAILLET, Aurélia MASSON, Anissa DAOUI.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Nathalie JACQUEMOND, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM
- Christian CIOFFI, pouvoir à Dominique CADI
- Michael AYDIN, pouvoir à Isabelle RENARD
- Kévin DOREL, pouvoir à Damien PERRARD

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Marie-Thérèse DUSSERT

30 : CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'ARCHIVES ANNEE 2022

La loi portant réforme des collectivités locales a permis le développement des outils de la mutualisation. Parmi les moyens mis à la disposition des collectivités pour favoriser la solidarité intercommunale et rechercher la réalisation d'économies d'échelles, la possibilité a été donnée aux EPCI à fiscalité propre et à leurs communes de créer, par convention, des services communs.
Depuis le 1er juin 2017, la ville de Bourgoin-Jallieu a adhéré au service commun d'archives proposé par la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère.

Ce service commun assure les missions suivantes :

Collecte, tri, classement, communication et élimination des archives papier et numériques
- Collecte, classement, conservation et communication des archives

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800535-20221216-DB221216_225-DE

- Gestion des archives courantes et intermédiaires (plans de classement, bordereaux d'élimination, données numériques, etc.)
- Sensibilisation et formation du personnel et des référents archives
- Collaboration à tous les projets de dématérialisation pour vérifier leur compatibilité avec les normes d'archivage électronique, réflexion en commun avec la Direction des systèmes informatiques sur les projets d'archivage électronique.
- Rapport annuel d'activité obligatoire auprès des Archives Départementales.

Préservation des archives

- Opérations de conservation des documents
- Etablissement des marchés de reliure des actes administratifs, des registres d'Etat civil et opérations de restauration des documents.
- Conseil sur l'aménagement de leurs locaux d'archivage

Valorisation patrimoniale

- Expositions, numérisation et mise en ligne de documents, photothèque, animation d'ateliers auprès du public et des scolaires ....

La commune de Bourgoin-Jallieu s'est engagée, par convention, pour un nombre de journées annuelles de 2017 à 2021 allant de 70 jours en 2017 à 120 jours pour 2018, 2019, 2020, 2021 pour permettre notamment l'organisation du déménagement des archives de la ville sur un nouveau site.
A l'issue de cette période de 5 années, il était convenu que ce nombre de journées soit réévalué pour le mandat suivant sur proposition du service commun en fonction des besoins de chaque commune.
Il est proposé de renouveler pour une durée d'un an l'intervention du service commun, sur la base de 100 jours d'intervention maximum pour 2022.

Le tarif journalier de l'intervention archives a été validé en conseil communautaire du 8 novembre 2016 à 228€ par jour, montant révisé annuellement en fonction du GVT national (Glissement vieillesse technicité).

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- Approuver le renouvellement pour 2022 de l'intervention du service commun,
- Approuver le nombre de jours demandés par an
- Autoriser Monsieur le Maire ou à défaut en cas d'absence ou d'empêchement un adjoint, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 16 décembre 2022.
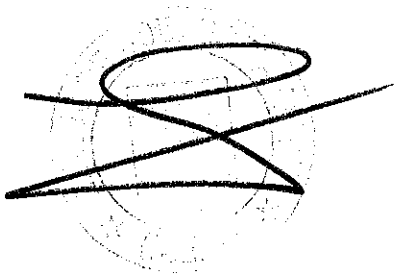
Le secrétaire de séance **Le Maire**